

## Compte-rendu du conseil du lundi 9 mai 2022

Les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 2 mai 2022 se sont réunis au pôle enfance jeunesse socioculturel dit « La Ferme », en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre SCHMIT

**Présents** : Daniel VINCENT – Jean-François MORLAY – Jean-Paul FANET - Sylviane LELANDAIS - Ludivine BENOIT – Aziz BALADI – Sophie LE PIFRE - Martine FOURNIER - Jean-Luc GAUFFRE - Christine MIOUX - Sébastien PATINET - Carla DELÉPÉE - Sébastien PICOT- Jean-Jacques MATHERN - Frédérique KALBUSCH - Salah GHERBI - Martine RUFFIN formant la majorité des membres en exercice.

### **Excusés**

Emmanuelle JARDIN-PAYET donne pouvoir à Pierre SCHMIT  
Céline BLANLOT donne pouvoir à Sylviane LELANDAIS  
Pascal GUEGAN donne pouvoir à Sophie LE PIFRE  
Yann LEBOUTEILLER donne pouvoir à Daniel VINCENT  
Marlène PREVEL

**Secrétaire de séance** : Sophie LE PIFRE

### **Ordre du jour**

#### **1°) Approbation du compte-rendu du 4 avril 2022**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 4 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

#### **2°) Constitution du jury d'assises 2023**

Le conseil municipal procède au tirage au sort des membres du jury d'assises pour l'année 2023 à partir de la liste générale des électeurs. Les personnes concernées sont les suivantes :

Bureau 3 – 0716 – MOINARD Danaé  
Bureau 1 – 0133 – CHRETIEN Dorothee  
Bureau 1 – 0139 – CLEMENT Philippe  
Bureau 2 – 0458 – ISIDOR Yannick  
Bureau 3 – 0018 - AUBERT Stéphane  
Bureau 3 – 0395 – GUILLON Françoise (GUILLEMETTE)

#### **3°) Communauté urbaine Caen la mer : convention de reversement de la taxe d'aménagement**

L'article L.331.1 du code de l'urbanisme prévoit pour les communes et les intercommunalités la possibilité d'instaurer une taxe d'aménagement en vue de financer les actions et opérations en faveur de l'équipement et de l'aménagement durable du territoire.

Par délibération du 23 novembre 2017 la Communauté Urbaine a instauré un taux uniforme de taxe d'aménagement de 5% sur l'ensemble de son territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Par ailleurs, en cas de transfert de compétence fiscale des communes à l'EPCI, une délibération prévoit les conditions de reversement de tout ou partie de la taxe perçue par la communauté urbaine à ses communes membres compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences.

Ainsi, la communauté urbaine est compétente en matière de création ou d'aménagement d'entretien de voirie, de gestion des services publics d'intérêt collectif d'assainissement et de l'eau, de distribution d'électricité, de

nombreux équipements publics demeurent à la charge des communes membres (écoles, crèches, périscolaires, etc...).

Il est donc pertinent que les communes membres de la communauté urbaine continuent de bénéficier d'une part importante du produit de la taxe d'aménagement leur permettant de réaliser des équipements publics.

Par délibération du 24 mars 2022, le conseil communautaire a décidé de reverser aux communes 75% du produit de la taxe d'aménagement effectivement perçue dans le cadre de conventions de reversement entre chaque commune et la communauté urbaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de reversement de la taxe d'aménagement.

Pour information, le Maire précise que des discussions sont en cours à la Communauté Urbaine Caen la mer pour les années à venir afin de renverser l'affectation du produit de la taxe d'aménagement à raison de 75% à la CU et 25% à la commune et ce de façon lissée. Le débat est complexe. Il faut prendre en compte que les charges d'entretien des voiries augmentent et vont s'accroître dans le futur. De plus, la zéro artificialisation des sols va bouleverser les possibilités de construire dans les années à venir et le produit de la taxe d'aménagement va s'en trouver diminuer.

#### **4°) Aménagement du Parc**

Monsieur le Maire-adjoint chargé de la vie quotidienne fait un compte-rendu de la commission aménagement du 2 mai dernier et plus particulièrement présente le projet d'aménagement du parc et des espaces collectifs de la commune avec le lancement d'une étude de faisabilité.

L'existant

---

- **La précédente équipe a mené une première réflexion sur l'aménagement du parc.** Elle s'appuyait sur un questionnaire envoyé à la population et sur une concertation spécifique avec les jeunes MJCI. A la question « A quelles fins utilisez-vous le parc de la Mairie » les réponses étaient les suivantes (ordre décroissant)
  - Se promener
  - Aller à l'aire de jeux avec les enfants
  - Traverser pour aller au bourg
  - Jouer à la pétanque
  - Aller à l'école
  - Faire du footing
  - Promener son chien même si c'est interdit !
- **Les réalisations qui ont suivi :**
  - L'implantation d'un parc de jeux pour enfants
  - L'aménagement d'un parcours sportif (plébiscité dans le questionnaire habitant)
  - Le déplacement du terrain de pétanque sur les anciens tennis
  - L'ouverture du parc sur la ferme et la replantation d'arbres
- **Les réalisations de la nouvelle équipe :**
  - Implantation d'un terrain multisport
  - Validation d'un projet de jardin partagé
  - Implantation d'une aire de camping-car
  - Envoi d'un questionnaire à la population sur l'aménagement du parc

## La commande :

---

Obtenir :

- une expertise technique, environnementale et paysagère sur la faisabilité de l'implantation des projets déjà arrêtés et des propositions pour leur insertion paysagère (jardin partagé, camping-car, skate parc, salle de convivialité.)
- un accompagnement pour l'implantation des autres propositions sur le site (insertion paysagère, environnementale et technique)
  - Installer /flécher/aménager des toilettes publiques.
  - Faciliter l'accès au parc pour des PMR par la création de cheminements traversant et roulant.
  - Installer des bancs et aires de pique-nique adaptés (table et banc permettant l'insertion de fauteuil roulant.
  - Valoriser l'espace de "récupération des eaux de pluies" derrière la ferme.
  - Planter des arbres fruitiers - créer un verger.
  - Relier le parcours santé existant par des cheminements piétonniers et le compléter.
  - Flécher les équipements et les services (point d'eau, parking vélo, défibrillateur, toilettes, conteneurs à verres.
  - Créer dans les bâtiments de la Ferme une salle de convivialité pour les fêtes et événements privés des habitants.
  - Installer des parkings à vélo.
  - Valoriser et mettre en lien avec le parc le terrain de cross créé par les enfants chemin de la Marque.
  - Créer une forêt urbaine.
  - Créer un espace papot'âges (bancs en rond avec une table basse).
  - Sécuriser le monument aux morts à l'intérieur du parc.
  - Installer un toboggan pour les petits de 1 à 3 ans.
  - Végétaliser le parc

### **5°) Adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE**

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la Communauté de communes Bayeux Intercom en date du 3 mars 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 24 mars 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDÉRANT que, par délibération en date du 3 mars 2022, la Communauté de Communes Bayeux Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » des zones d'activités économiques (ZAE).

CONSIDÉRANT que lors de son assemblée du 24 mars 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom, à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE.

#### **6°) Demande de subvention – Appel à manifestation d'intérêt « Eté culturel 2022 » - DRAC**

Monsieur le Maire présente au conseil le projet d'un été Culturel à Hermanville-Sur-Mer.

Depuis plusieurs années, la municipalité d'Hermanville-sur-Mer organise tout au long de l'année une programmation culturelle, des événements culturels ou sportifs, accessibles à tous les habitants (locaux et estivants), gratuits ou à prix réduit, en partenariat avec des structures culturelles (Conservatoire de Caen, Comédie de Caen, Théâtre de Caen...) et la MJCI (Maison des jeunes Hermanville-Colleville).

La programmation estivale s'inscrit dans la continuité de cette politique annuelle avec des rendez-vous réguliers tout l'été, aussi bien sportifs que culturels, pour les jeunes et les adultes, les habitants et les estivants : lectures musicales, concerts, spectacle de danse, conférences, visites guidées, ateliers, activités sportives, découverte de l'environnement, du patrimoine, de la biodiversité...

En raison de la présence importante des habitants pendant la saison, la commune souhaite amplifier sa programmation estivale en organisant un large choix d'activités culturelles et sportives pour tous les âges.

Les saisons 2020-2021 avaient été enrichies et la commune souhaite, au regard du succès rencontré par ses animations, les poursuivre et les amplifier dans le but de :

- Redynamiser la commune au sortir du contexte sanitaire difficile,
- Développer la vie culturelle dans la commune, y compris pendant la période estivale,
- Participer au bien-être des habitants avec des pratiques sportives (gym tonique, pilates...) ou de détente (yoga, qi gong, gym douce...),
- Renforcer la vie sociale et la vie artistique (festival hip-hop, bagad de Lann Bihoué, concerts, lecture musicale, spectacle...),
- Favoriser la pratique artistique (ateliers d'arts plastiques, flamenco, hip-hop...),
- Favoriser l'accès à la lecture,
- Encourager une vie culturelle diversifiée (musique classique, musique électro...),
- Faire découvrir des activités intergénérationnelles (jeux de société, jeux de plage, ateliers-famille...),
- Valoriser le patrimoine local (visites guidées des villas du bord de mer, balade commentée sur les pas des Alliés...),
- Découvrir la faune et la flore du bord de mer et accompagner les habitants à la protection de la biodiversité.

Le budget dédié à ce projet est de 21 706€.

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune va répondre à l'appel au projet de la DRAC pour obtenir un financement pour ce projet d'un été culturel à Hermanville-Sur-Mer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter la DRAC pour obtenir une subvention au taux le plus élevé, pour l'appel à Manifestation d'Intérêt « Eté culturel 2022 ».

#### **7°) CONVIVIO : retrait de la délibération du 07 mars 2022.**

Lors de la séance du conseil du 7 mars dernier, l'assemblée avait donné l'autorisation au maire de signer un avenant en augmentation de 6.5% au contrat pour la fourniture de plats cuisinés pour la restauration scolaire au regard du contexte sanitaire, économique et politique actuel. La Préfecture du Calvados demande à la commune de rapporter sa délibération au motif que le contrat initial était établi sur un prix ferme et actualisable et qu'en conséquence il ne peut y avoir d'augmentation substantielle du contrat.

Monsieur le Maire demande donc au conseil de rapporter la délibération susmentionnée.

Il informe également le conseil que les services étudient la possibilité de mettre en place la théorie de l'imprévision. Conformément à l'article L. 6 3°, "lorsque survient un événement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant, qui en poursuit l'exécution, a droit à une indemnité". Dans l'hypothèse où l'augmentation du prix des matières premières indispensables à l'exécution des prestations entraînerait un bouleversement temporaire de l'économie du contrat, le titulaire du marché concerné pourrait solliciter une indemnité sur le fondement de la théorie de l'imprévision, à condition de démontrer que cette augmentation était imprévisible, soit dans sa survenance, soit dans son ampleur.

Dans la mesure où les prix des matières premières sont par nature soumis à des fluctuations cycliques, une indemnisation sur le fondement de la théorie de l'imprévision ne sera possible que s'il est démontré que la hausse actuelle des matières premières concernées était imprévisible dans son ampleur et qu'elle a provoqué un déficit d'exploitation. Il appartient au titulaire d'apporter tous les justificatifs nécessaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- rapporte la délibération du 7 mars 2022 concernant la signature d'un avenant en augmentation avec la société.
- charge Monsieur le Maire d'en informer la société CONVIVIO.

### **8°) Subvention leader – étude « penser la digue et le front de mer autrement » - rectificatif**

Monsieur le Maire informe le conseil de sa volonté de lancer une étude « penser la digue et le front de mer autrement ». L'objectif de l'étude serait d'établir de manière concertée et intelligente entre les différents partenaires, instances et usagers, une manière de penser et de gérer la digue et le front de mer autrement afin de mettre en valeur le patrimoine naturel, architectural, mémoriel de ce secteur et de garantir la sécurité des usagers.

Les enjeux sont extrêmement variés et parfois antinomiques, concilier à la fois la protection des hommes et des biens mais aussi et de plus en plus des usages du paysage et de la nature. Cette étude a pour objet d'aider la collectivité à trouver de nouvelles idées et scénarios pour favoriser une transition des usages du front de mer et de la digue tout en préservant l'identité d'Hermanville-Sur-Mer.

Cette étude compléterait le projet de la municipalité de créer un pôle à vocation sportive et touristique sur le Boulevard de la 3ème DIB et de penser la requalification de l'axe reliant le littoral et le centre bourg.

La commune peut être soutenue au travers d'une demande de financement au titre des fonds leader, via la fiche action N° 9 du Gal Scot Caen Métropole intitulée : **Développer l'offre culturelle, sportive et de loisirs et favoriser son accès pour tous.**

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 21 404 € HT.

Le financement de l'opération sera assuré comme suit :

<b>Organisme</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
LEADER au taux le plus élevé	80%	17 123.20 €
Commune fonds propres	20%	4 280.80 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole pour obtenir une subvention au titre du leader au taux le plus élevé, pour l'étude « penser la digue et le front de mer autrement ».

## **9°) Informations du maire et des maires adjoints**

- **Travaux de voirie** : la Communauté urbaine a signé les bons de commande et ordres de service pour les travaux de voirie 2022 à savoir :

- Brèche de la Rosière – 7 jours à partir du 23 Mai.
- Impasse le Becq – 5 jours à partir du 27 juin.
- Rue de la Mare aux Fanets - 5 jours à partir du 5 juillet.
- Rue Mme Henri Spriet - 45 jours à compter du 16 août.
- Rue d'Angerville - 45 jours à partir du 19 septembre.

- **Communauté urbaine** : Une réunion festive à l'intention des élus de la communauté urbaine aura lieu le mardi 22 juin à 18h00 afin de leur présenter l'avancement des travaux du **projet de territoire**. Une invitation leur sera communiquée par mail.

- **PLUi-HM** : le site internet du PLUi-HM est désormais en ligne sur le lien suivant : [www.pluihm-caenlamer.fr](http://www.pluihm-caenlamer.fr) . Ce site internet dédié permettra à tout un chacun de s'informer et de s'exprimer tout au long de la procédure.

- **SDEC ENERGIE** : Réunion de lancement « schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques dans le Calvados » le mardi 17 mai de 14h00 à 16h00 à la salle polyvalente de Biéville-Beuville sur inscription ou en mode webinaire.

- **Mission de programmation pour la construction d'un pôle sportif et culturel** : la réunion de démarrage et de présentation de l'équipe a eu lieu le mercredi 27 avril 2022. Les prochaines étapes sont :

- Rencontres avec les acteurs du club de voile
- Organisation d'entretiens individuels avec les acteurs identifiés lors du COPIL
- Organisation d'une visite de deux écoles de voile récente du secteur (Mondeville, Luc sur mer, Langrune, Courseulles ont été évoquées.)
- Réalisation du diagnostic sensible du site.
- Mercredi 15 juin de 17h00 à 19 h00 : organisation d'un « world café » à la Ferme sur invitation afin d'avoir une participation des habitants et acteurs identifiés.
- Mercredi 29 juin : COPIL en mairie avec présentation du diagnostic Jean-Baptiste FLICHY '(Vert l'Attitude)

- Préfecture du Calvados : un **projet d'arrêté permanent réglementant le brûlage des déchets végétaux à l'air libre pour le Calvados** a été mis en ligne sur le site de la Préfecture pour consultation du public qui se déroule du 23 avril 2022 au 16 mai 2022 inclus. Les éventuelles observations sur ce projet peuvent être :

- Formulées en ligne jusqu'au 16 mai 2022 inclus à l'aide du formulaire prévu à cet effet.
- Envoyées par voie postale : lettre recommandée avec accusé réception où elles doivent parvenir avant le 16 mai 2022 cachet de la poste faisant foi à DDTM DU CALVADOS – Service eau et biodiversité – 10 Boulevard du Général Vanier – CS 75224 -14052 CAEN CEDEX 4.

- **Marathon de la liberté : le dimanche 5 juin** de 8h45 à 12h00 : recherche de bénévoles pour assurer la sécurité des coureurs. Prendre contact avec la police municipale.

### **- Cérémonies du 5 – 6 juin**

#### *Dimanche 5 juin*

- 18h00 – Cimetière britannique - Cérémonie traditionnelle en hommage aux commandos Kieffer, hommage général aux morts du débarquement. Invitation commune avec Colleville-Montgomery.
- 23h00 – feu d'artifice tiré sur le front de mer en limite de Hermanville-Sur-Mer /Lion-sur-mer. Le feu est financé pour moitié par la commune de Lion sur mer et pour moitié par la commune d'Hermanville-Sur-Mer et le comité des fêtes.

Lundi 6 juin

- 10h15 – Place du cuirassé Courbet – « Hermanville-Sur-Mer commémore le débarquement et manifeste pour la paix » en présence de délégations étrangères de Norvège, Pologne (mise en place de la plaque définitive sur le monument), Royaume-Uni à confirmer.
- 11 h 15 - Place Félix Faure, hommage aux marines alliées et marchandes.

\*\*\*\*\*

- 19H00 : accueil du Commandant de la 3<sup>ème</sup> DIB par le Maire – Début de la cérémonie à 19h30 : Cérémonie de la 3<sup>ème</sup> DIB – Place du Courbet
- 20h10 – Cimetière britannique avec la 3<sup>ème</sup> DIB suivie d'un vin d'honneur à La Ferme.

Les cérémonies du matin seront animées musicalement par l'ensemble de Ouistreham.

#### - Elections législatives

- 1<sup>er</sup> tour le dimanche 12 juin
- 2<sup>ème</sup> tour le dimanche 19 juin

- **Cérémonies du 8 mai** : se sont très bien déroulées en présence de la Préparation Militaire Marine. La mairie a reçu un mail de remerciement pour l'organisation de cette manifestation. Remerciement aux élus pour avoir assuré le service des nombreux convives.

- **Travaux dans le bourg** : les travaux de reprise des caniveaux dans le bourg près du monument aux morts se terminent.

- **Peinture routière** : La communauté urbaine a réparti la commune en trois secteurs et fera une reprise de la peinture routière par secteur. Cette année, c'est le secteur du bourg et notamment la rue du Bac du Port qui va faire l'objet d'une première intervention.

- **Réunion avenue Albert Camus** : le mardi 10 mai à 19h00 avec les habitants pour évoquer les problèmes de circulation. Cette réunion s'inscrit dans la démarche de « ma commune & moi ».

- **Chemin des Hautes Sentes** : L'office National des forêts a rendu ses conclusions suite au diagnostic phytosanitaire quant à la santé des arbres chemin des Hautes sentes. 4 ont été identifiés comme dangereux et doivent faire l'objet d'un abattage urgent qui interviendra à partir de septembre après la période de nidification des oiseaux. 6 autres doivent faire l'objet d'une surveillance voire d'un abattage.

- Création d'un **groupe de travail pour la définition d'un schéma cyclable municipal** et un repérage des chemins de randonnées. Font partie de ce groupe de travail :

- |                           |                        |
|---------------------------|------------------------|
| • Pierre SCHMIT           | • Martine FOURNIER     |
| • Emmanuelle JARDIN-PAYET | • Sophie LE PIFRE      |
| • Jean-Luc GAUFFRE        | • Ludivine BENOIT      |
| • Pascal GUEGAN           | • Jean-Jacques MATHERN |

- **Création d'une aire de camping-car** : Monsieur le Maire précise qu'il va lancer une étude de faisabilité technique pour la création d'une aire de camping-car à l'emplacement envisagé derrière la Ferme.

- **Foire aux greniers du comité des fêtes le 12 juin**. Elle se déroulera dans le parc avec une entrée via l'avenue François Mitterrand et les services techniques afin de laisser la disponibilité du parking de la Ferme pour les électeurs.

#### 10°) Questions diverses

Aucune question.

Fin du conseil : 20h45  
Prochain conseil : lundi 27 juin 2022.